VENTES A L'ENCAN.

PAR LOUIS A. RICHARDS & CIE

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI 12 AVRIL

Succession de George A. Petit.

Propriétés de valeur des 2e et 3e Districts Comprenant des magasins à un et deux étages en briques, avec attique et deux résidences connues, situées et portant les numéros 1038 rue St-Philippe coin Remparts; 522 rue Villeré, près St-Louis, 2811 Nord Peters, près du N. O. N. E. R. R. Depot.

PAR LOUIS A. RICHARDS, et Co, Louis A. Richards Encanteur — Bureau, 629 rue Commune — Mardi 12 avril 1898, à midi, à la Salle de la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu et par suite d'un ordre portant la date du 28 fév. 1898 homologuant et approuvant les résolutions d'un conseil de famille tenu pardevant Antoine Doriocourt, notaire public, de cette ville, le 17me jour de février 1898, au nom des mineurs John L Petit et Victor Petit; et en vertu et par suite d'un jugement rendu le 7 mars 1898, et signé le 11 mars 1898, lesquels jugements et ordre ont été lancés et signés par son Hon T.C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A. dans l'affaire intitulée succession de George A. Petit, No 36,190 du docket de ladite Cour, et pour le compte des parties intéressées seront vendues à l'encan les propriétés suivantes telles qu'elles sont décrites plus bas à savoir:

1° No 1038 rue St Philippe, à l'encoignure Remparts. Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Remparts, St-Philippe, Bourgogne et Dumaine, lequel dit lot mesure 44' 5" 0''' de face à la rue St-Philippe sur une profondeur et face à la rue des Remparts de 9' 1" 4''' entre lignes parallèles et formant l'encoignure des dites rues Remparts et St-Philippe.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à un étage et mansarde, couverte en ardoises, contenant magasin et plusieurs chambres. Dans le fond du lot se trouve une bâtisse en briques contenant trois chambres; cour et banquettes pavées, etc.

2° No 522 rue Villeré, près de la rue St-Louis.

Trois certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Villeré, Toulouse, St Louis et Marais, lesquels dits lots de terre sont désignés par les Nos 6, 7 et 8 et se touchent et mesurent chacun 23' 10" 7''' de face à la dite rue Villeré, 24' 1" 7''' de largeur dans le fond sur une profondeur de 127' 10" 5'''.

Les améliorations consistent en une élégante résidence en bois et ardoisée, à deux étages, avec façade en briques et contenant vestibule, double salon à ordre et salle à manger, cuisine, deux chambres à domestiques et sept chambres à coucher au 2me étage. Dans la mansarde il y a deux chambres, la banquette et la cour sont pavées avec des pierres plattes

La maison occupe un peu plus d'un lot laissant une large cour sur le côté avec entrée pour voiture, hangar, hydran, etc., dans la cour.

3° No 2811 rue Nord Peters (anciennement rue Levée ou chemin public). Près du chemin de fer "N E. R. R."

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Levée ou Chemin Public (maintenant rue Nord Peters) St Ferdinand, Chartres et Montegut, lequel dit lot mesure 23' 5" 2''' de face à la rue Levée ou Chemin public (maintenant rue Nord Peters) par une profondeur entre lignes parallèles de 100' 0" 0''' borné dans le fond par une large allée commune à ce lot et à d'autres lots.

Les améliorations consistent en une substantielle bâtisse en briques à trois étages, maintenant occupée comme une tonnellerie. Excellente localité, faisant face à la rivière et presqu'adjointe au dépôt du N E ou Q & C R. R.

Conditions—Comptant—L'acquéreur devant payer en plus et au-delà du prix d'adjudication, les taxes de Ville et d'Etat pour l'année 1898, ainsi que faire le dépôt coutumier de dix pour cent du prix d'adjudication avec l'encanteur au moment de l'adjudication comme garantie.

Actes de vente pardevant Antoine Doriocourt, notaire, aux frais des acquéreurs.

12 mars—12 13 20 27—avril 3 10 11 12

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Veuve Jean Campagnolle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 54,715—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Léon Larroude, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

Frank Zengel, Avocat. Mars 27—27 31—5 av

Succession de Mme Kate Lewis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 54,261—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John F. Markey, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

23 mars—23 27—avril 1

Succession de Christian Kahlstadt et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 54,000—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Zengel, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN. Greffier.

23 mars—23 27—avril 1

Succession de Mme Morgan Lee Tessier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 52,518 — Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Victor E. Tessier, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

22 mars—22 26 31

Succession de A. I. Leverich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 54,125—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par B. F. Eshlemann, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

22 mars—22 26 31

Succession de Frank Trapp.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 55,990—Division B—Attendu que Caroline Richard, veuve de Frank Trapp, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dative dans la succession de feu Frank Trapp, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN. Greffier.

18 mars—18 22 27

Exposition de 1900.

Si vous voulez économiser et vous assurer le voyage, les frais d'hôtel et d'entrée à l'Exposition universelle de Paris, en 1900, adressez-vous à

The Franco-American Tourist Co

126 W. 25m St, New-York. Versements mensuels ou hebdomadaires.

4mars—

VENTES A L'ENCAN.

PAR LA CRESCENT AUCTION CO., L'T'D.

Le Lundi, 28 Mars 1898,

A 11 HEURES A. M.,

Le contenu entier de la Grocerie et Buvette bien connues de C. Baudot & Cie.

A l'encoignure Toulouse et Bourbon

consistant en Groceries de fond et de fantaisie, Whiskies, Liqueurs, Balances, Mesures, Comptoirs, Installations, etc., etc.

—AUSSI—

Un cheval, wagon et harnais.
Conditions—Comptant.

JOS. PILIÉ, Encanteur.

27 mars—1f

PAR W. C. H. ROBINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A. No 50,105—dans l'affaire des enfants mineurs de F. A. Lee. **Sept actions du stock capital du New Louisiana Jockey Club**

SOUS ET EN VERTU D'UN ORDRE DE l'Hon. George H. Théard, juge de la division E. agissant pour l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la division A. de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, le dit ordre daté et signé le 28 septembre 1897, et aussi d'un ordre supplémentaire du même Hon. juge daté le 5 novembre 1897, les deux ordres m'étant adressés je procéderai à vendre à la Bourse de Propriétés Foncières 629 et 631 rue commune à midi, JEUDI le 7 avril 1898, le stock ci-dessus décrit à l'enchère publique. Conditions—Comptant avant livraison.

W. C. H. ROBINSON.

Agent de Propriétés Foncières et Encanteur. 812 rue Commune—Hennen Building.

27 mars—27—avril 3 a date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage—Dans l'affaire de George Blardone vs Virginia Blardone et als.

A la plus haute enchère.

JEUDI, 31 MARS 1898.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division E—No 55,294.

PAR W. C. H. ROBINSON, Encanteur—Bureau 812 rue Commune, bâtisse Hennen, sous et en vertu d'un ordre de l'Hon Geo. H Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E, daté et signé le 24 février 1898, ledit ordre adressé à moi, je vendrai aux enchères publiques les propriétés décrites ci dessous, à savoir—

1. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les batisses et les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Chartres, Douane, Bienville et Passage de la Bourse, et mesurant en mesure américaine 22 pieds 10 pouces 2 lignes de face à la rue Chartres, 112 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue Douane, 95 pieds 3 pouces, aussi en profondeur sur la ligne de côté vers la rue Bienville à laquelle distance lequel dit lot mesure à angle droit et a une seconde profondeur de huit pieds dix pouces, de sorte que le dit lot a seulement 21 pieds 6 pouces 2 lignes sur la ligne du fond, laquelle dite propriété a été acquise par feu B. Bladorne à un encan public fait par le sherif civil de la paroisse d'Orléans sous et en vertu d'un writ de saisie et de vente à lui adressé au procès intitulé J. Riffard et als vs Egide Eichelberger N° 1856 de l'ancienne 5me Cour Civile de District pour cette paroisse, quand la dite transaction du dit sherif est daté le 7 janvier 1871 et est dûment enregistré dans le bureau des transcrits de cette paroisse dans le livre 98 folio 349. Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à trois étages, occupée comme magasin de fantaises au rez-de-chaussée et résidence aux étages supérieures, louée jusqu'au 15 septembre 1898 à $60 par mois à Mme H. Chavigny

2° Un certain lot de terre composé et comprenant les bâtisses suivantes, à savoir:

"A" Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 255, borné par les rues St Philippe, Dumaine, Johnson et Prieur. Le dit lot est désigné par le No 60 et mesure 30 pieds de face, mesure française, à la rue St Philippe sur 100 pieds entre lignes parallèles ou en mesure américaine 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face sur la rue St Philip par 106 pieps 6 pouces 7 lignes, le tout d'après le plan de Voilquin en date du 3 mai 1839 et déposé dans le bureau de A. Ducatel, notaire en cette ville. "B" une certaine portion de terre situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, et la dite portion de terre ayant la forme d'un triangle rectangulaire et étant la portion de l'extrême fond d'un certain lot de terre désigné par le No 12 1 sur un arpentage fait par D. Hémécourt député voyer de ville, daté le 27 septembre 1871 laquelle dite portion de terre et désignée par la lettre "J" sur le dit devis et mesure 2 pieds 4 pouces de face à une ligne parallèle à la rue Prieur, 2 pieds 6 pouces à une ligne courant obliquement et faisant partie de la largeur originelle du dit lot No 12 et commence à un point sur le côté qui le divise du lot 60 et ayant sur le côté opposé courant parallèlement à la rue Dumaine sur un pieds six pouces.

"C" Une certaine portion de terre, située dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, ayant la forme d'un triangle rectangulaire, étant la partie du fond extrême d'un certain lot de terre désigné par le numéro 11 sur un plan ou croquis fait par D'Hémécourt, voyer, annexé à un acte passé pardevant P. L. Lareche, ancien notaire, le 17 mai 1869 et ladite portion de terre est désignée par la lettre D et mesure 30 pieds de face sur une ligne parallèle à la rue Prieur, 31 pieds 10 pouces 1 ligne sur une ligne oblique étant la largeur primitive dudit lot No 11 étant à une pointe sur la ligne de côté courant parallèlement à la rue Dumaine dix pieds sept pouces.

"D" Le tout et séparément les droits, titres et intérêts dans et à une certaine portion de terre située dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus troisièmement décrite. La dite portion de terre étant désignée par le No 68 "A" et étant la partie inférieure du lot 68 "A" et mesurant, en mesure américaine, trente un pieds onze pouces et cinq lignes sur la ligne du fond qui la sépare de la partie inférieure du lot 68 "A", trente pieds huit pouces et six lignes sur une ligne oblique qui le divise de la portion des lots 10 et 11, quarante trois pieds onze pouces et deux lignes sur la portion le séparant du lot No 26 et cinquante cinq pieds 3 pouces 2 lignes sur la ligne le séparant des lots 59 et 60. La dite portion de terre étant exactement la portion du fond des dits lots 59 et 60 et la portion du fond du lot No 61 "A" qui fait face à la rue Johnson comme il est démontré dans le plan annexé à un acte passé pardevant P. E. Lareseche, ancien notaire le 17 mai 1869, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Etant la même propriété qui a été acquise par Judith Mazza, épouse de B. Blardone, par achat de Marie H. De Jean et als, par acte pardevant M. T. Ducros, notaire, le 2 août 1890, enregistré dans le bureau des transcrits, livre 136 folio 107.

Les améliorations consistent en une résidence contenant de grands salons à arche, gaz cheminées en marbre, salle à manger et environ huit autres chambres, promenades en schillinger et banquette, deux citernes, puits pavage en briques vitrifiées.

Conditions — La moitié ou plus comptant au gré des acquéreurs et la balance à un crédit de un et deux ans, en billets des acquéreurs portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir de la date de l'adjudication garanti par hypothèque et lien et privilège du vendeur sur la propriété et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes payables en 1898 en plus du prix d'achat et déposera 10 0|0 du prix d'achat comptant au moment de l'adjudication avec l'encanteur.

Actes de vente pardevant Emile J. Barnett notaire aux frais de l'acquéreur.

Le tout d'après l'inventaire enrégistré.

Plans à la Bourse.

27 fév—27—mars 1 6 13 20 24 27 à date

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE d'Orléans—No 51,897—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C—A Menendez vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la réunion des créanciers de Antonio Menendez, insolvable dans cette affaire soit convoquée et tenue pardevant Henry L Garland Jr., notaire public, en son bureau, No 618 Commercial Place, dans cette ville, le MARDI, 29me jour de mars 1898, à onze heures A. M., dans le but de fixer le temps, les termes et conditions de la vente de la propriété remise par l'insolvable dans cette affaire, et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises

Nouvelle-Orléans, 18 février 1898.

Signé: F. A. MONROE, juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, député-greffier.

Henry Lochte, Syndic.

E. N. Whittemore, Avocat.

23fév—23—mars 12 20 29

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, DENIS ET KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—D'UNE—

Résidence en Briques à Deux Etages,

UN QUARTIER ARISTOCRATIQUE,

No 1042 rue Carondelet, entre l'avenue Howard et la rue Calliope.

Mme Olive Borland, épouse de H. M. Gill, et als. vs James S. Richardson et al.

No 55,734—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI, 28 avril 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un jugement rendu le 14 mars 1898 et signé le 25 mars 1898 par l'Hon. F. A. Monroe juge de la susdite Cour, Division "C", dans l'affaire ci-dessus de la propriété ci-après décrite.

Une résidence attractive et central en briques et à deux étages N° 1042 rue Carondelet dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet (Tivoli maintenant) Lee Circle St Charles, l'avenue Howard et la rue Calliope. Ayant vestibule, salons, salle à manger, cuisine et autres chambres sur le rez-de-chaussée vestibule et 5 chambres à coucher au premier étage. Allée, cour pavé, hydrant, cuve, gaz, hangars. Ce lot de terre est désigné par le No 2 de l'ilet 215, conformément au plan de C. Schreder, daté le 26 avril 1886, annexé à un acte de vente passé pardevant C. T. Soniat, notaire, en date du 10 juin 1886, et conformément au dit plan le dit lot mesure 34 pieds 5 pouces de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes sur le côté qui le divise du lot No 1 — 128 pieds 9 pouces 3 lignes sur la ligne de l'autre côté près de l'avenue Howard et 23 pieds 1 pouce de largeur dans le fond. La résidence est à proximité de la rue Canal et plusieurs cars, qui la rend des plus désirables, entourée de plusieurs autres jolies résidences, sa position centrale la place en demande pour un bon locataire et la fait un placement sûr et productif.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance du prix d'achat en un crédit de un et deux ans respectivement, représentée par deux billets, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, et garantis par lien du vendeur et privilège spécial sur ladite propriété. 10 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être conservées assurées et la police transférée au porteur ou porteurs des billets et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1898 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis de l'acquéreur au moment de la vente.

Acte de vente pardevant——notaire, aux frais de l'acquéreur.

27 mars—27—avril 3 10 17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN, W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, 7 avril 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 14 mars 1898 de l'Hon. F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division C, in re B. F. Shriever Co Ltd en liquidation No 55,565 du dossier de ladite Cour.

Un lot de comptes à recevoir d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

24 mars—24 25 av—6 7

Cottage double en briques bien situé.

119 et 121 rue Villeré.

PAR MACON DENIS et KERNAGHAN, W. A. Kernaghan, encanteur — Bureau 138, rue Carondelet, Jeudi 14 avril 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs 629 et 631 rue Commune il sera vendu aux enchères publiques.

Le cottage double en briques, bien situé, Nos 119 et 121 rue Villeré entre les rues Canal et Cleveland, contenant quatre chambres de chaque côté, cour, etc. Lot 34x95 avec l'usage d'une allée commune sur le côté, 12 pieds de large, s'étendant de la rue Villeré à la rue Robertson. Voyez le plan pour information. Tout près de la rue du Canal, lesquelles propriétés ne manquent jamais de locataires, et c'est justement l'endroit pour placer votre argent avec sécurité et avec chance de profit Loyers aux taux de [illegible] par an.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans, 8 pour cent d'intérêt, clauses usuelles, l'acquéreur payera les taxes de 1898. 10 pour comptant au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. Maxime Queyrouze, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

20 mars—20 27—avril 3 10 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Bonne Localité pour Affaires et pour Résidence,

2122 rue Magasins,

Entre les rues Jackson et Joséphine.

Mlle Mary V. Leech vs Veuve M. Leech, Tutrice, et als.

No 52,525.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN —W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau, 138 rue Carondelet,— JEUDI, 14 avril 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un jugement rendu le 17 juin 1897 et signé le 23 juin 1897, par l'honorable Fred. D. King, juge de la susdite cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir—

Le bon emplacement pour affaires et pour Résidence, comprenant la Bâtisse en briques à deux étages No 2122 rue Magasins dans le quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Magasins, Constance, Jackson et Josephine, contenant un magasin et deux chambres dans le fond au rez de chaussée cinq chambres à l'étage supérieur, cour, etc., étant la moitié d'un certain lot de terre désigné par le No 24 sur un plan dans le bureau de Jas Graham, ancien notaire, en date du 28 février 1855, mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Magasins par une profondeur de 130 pieds et étant la moitié la plus près de la rue Joséphine du dit lot; la dite moitié mesurant 15 pieds 11 pouces 6 1|2 lignes sur la rue Magasins par 130 pieds de profondeur.

Une solide bâtisse en briques dans une section prospère, près de toutes les commodités.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1898 en plus et au dessus du prix d'adjudication 10 pour cent comptant du prix d'achat au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W Morgan Gurley, notaire, aux frais de l'acquéreur.

13 mars — 13 20 27 — avril 3 10 14

PAR W. D. KINGSTON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 54,474—Cour Civile de District, Division "B", Paroisse d'Orléans.

Succession de Angelle et Jean Castro.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Hon Fred. D. King, juge de la susdite cour, le dit ordre daté et signé le 8 mars 1898 et adressé à moi, je procéderai à vendre aux enchères publiques le MERCREDI 13 avril 1898, à midi, en mon bureau No 345 rue Carondelet, tous les droits, titres, intérêts et réclamations dans les propriétés ci dessous décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No 613, borné par l'avenue Tulane, les rues Gravier, White et Dupré, désigné par le No 25 et mesurant 23 pieds, 4 pouces de face à l'avenue Tulane sur 129 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No 654, borné par les rues Baudin, Salcedo, Lopez et Banks, désigné par le No 12 et mesurant 31 pieds de face à la rue Baudin sur 108 pieds de profondeur entre lignes parallèles

Conditions: Comptant, acte de vente pardevant Robt P. Upton, N. P. aux frais des acquéreurs

W. D. KINGSTON Encanteur
345 rue Carondelet.

13 mars—13 20 27—avril 3 13

VENTES A L'ENCAN.

PAR LOUIS A. RICHARDS & CO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage. Mardi, 26 Avril. Encoignure Remparts et Piété. Cottage Double en Bois, Couvert en Ardoises.

PAR LOUIS A. RICHARDS, & CO—Louis A. Richards, Encanteur, Bureau No. 629 rue Commune—Le MARDI, 26 avril 1898, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières (Bourse des Encanteurs) Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu de et en obéissance à un jugement rendu le 29 septembre 1897 et signé le 6 octobre 1897, aussi en vertu d'un ordre signé et daté le 25 mars 1898 approuvant et homologuant les procédures d'une réunion de famille tenue pardevant F. D. Charbonnet, notaire, le 17me jour de mars 1898, par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C dans l'affaire intitulée succession de Mme Marguerite Parr épouse décédée de John Hemel, No 53,950 du docket de la susdite cour, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville et désigné par le No 2 de l'ilet No 7, borné par les rues Remparts, St Claude, Piété et Louisa, lequel lot forme l'encoignure et mesurant 32 pieds 8 pouces de face à la rue Piété sur 100 pieds de profondeur et façade sur la rue Remparts.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté 3 chambres et cuisine, hangar, citerne, etc, loué de chaque côté $7 par mois.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur et la balance du prix d'adjudication (s'il y en a) en un crédit d'un an, ou de un et deux ans, à son option, devant être représenté par autant de billets à recevoir égaux ou inégaux du dit acquéreur, suivant qu'ils conviendront aux parties de ce procès en partage, portant huit pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication devant être garantis avec cinq pour cent d'honoraires d'avocat sur le montant des dits billets exigible du dit acquéreur en cas de la nécessité d'un procès pour enforcer le paiement là dessus, par le privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, et laquelle doit être conservée assurée contre le feu pour l'entière valeur des améliorations là-dessus jusqu'au paiement entier des dits billets, avec une clause dans la police qu'en cas de perte l'argent de l'assurance sera payé au vendeur jusqu'au montant de leurs billets non payés. Que dix pour cent du prix de l'adjudication soient déposées par l'acquéreur entre les mains de l'encanteur. Les taxes de l'année courante 1898 devant être assumées par l'acquéreur.

Acte de vente pardevant Francis D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

26 mars—26 27 av—3 10 17 24 25 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mardi, 26 avril 1898.—Propriété de Choix dans le Troisième District.—Propriété dans le Huitième Ward.—Succession de Veuve Jean Campagnolle.

PAR LOUIS A. RICHARDS & CO.—Louis A. Richards, Encanteur—Bureau, No 629 rue Commune—Le MARDI, 26 avril 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre rendu et signé par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division B. le dit ordre porte la date du 24 mars 1898, dans l'affaire de la succession de Veuve Jean Campagnolle, No 54,715 du dossier de la susdite Cour, il sera vendu aux enchères publiques la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un cottage double en bois connu par les numéros 1113 et 1115 rue Marigny.

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Marigny, St Claude, Marais et Mandeville, faisant partie des lots Nos 5 et 6 et mesurant au pied américain (30) trente pieds de face à la rue Marigny sur une profondeur de (63) soixante-trois pieds (10) pouces et (6) six lignes.

Les améliorations qui s'y trouvent consistent en un cottage double en bois couvert en ardoises, allée sur les deux côtés et ayant 4 chambres, hangar, etc, sur chaque côté, cuve, banquette pavée; près du dépôt du N. O. & I. R. R., loué pour $8 par mois.

Conditions—Une moitié ou plus ou le tout comptant le reste s'il y en a payable en un et deux ans, avec billets portant intérêt à huit pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement final garanti par hypothèque et privilèges de vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie; l'acquéreur assumera les taxes de l'année 1898 en sus du prix de son enchère et de faire un dépôt de dix pour cent comptant à l'adjudication du prix au moment de son adjudication. Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

26 mars—26 27—avril 3 10 17 24 25 26

PAR JNO. H. O'CONNOR & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété Cottage

Dans le Quatrième District — 2838 Troisième, encoignure de la rue Claiborne—A l'Encan.

Succession de James Hylund et épouse

No 51,480. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR JNO H. O'CONNOR & CO.—Alfred C. Green, encanteur.—Bureau No 828 rue Commune — JEUDI, 31 mars 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. T.C W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A. daté et signé dans l'affaire ci-dessus intitulée le 25 février 1898, il sera vendu aux enchères publiques les propriétés ci-dessous décrites, à savoir—

La partie supérieure de trois certains lots de terre, avec toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Troisième Quatrième, Willow et Claiborne désignés par les Nos 1, 2 et 3 sur un plan fait par A. LeYoung en date du 1er février, 1869, déposé pour référence comme plan No 44 dans le bureau de W. Shannon, ancien notaire en cette ville et aussi désigné par les mêmes numéros, sur un plan annexé pour référence à un acte passé pardevant Paul E. Laresché, ancien notaire en cette ville.

Les dits lots mesurent chacun 30 pieds 9 pouces de face à la rue Troisième, sur 76 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot No 1 formant l'encoignure des rues Troisième et Claiborne. Lots Nos 2 et 3 sont décrits comme mesurant 30 pieds 9 pouces de face, le mesurement actuel étant à peu près 29 pieds 6 pouces de face à la rue Troisième, le tout plus ou moins.

Les améliorations consistent en une bâtisse en bois à un étage contenant 2 chambres, cuisine hangar, etc., connue comme No 2838 rue Troisième.

Conditions de la vente—Le tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, et la balance à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 8 pour cent par an (à partir de la date de la vente jusqu'au paiement qui s'y trouvent à être garanti par hypothèque et privilège du vendeur sur les dites propriétés foncières et toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant assumer le paiement de toutes les taxes pour cette année 1898 en plus et au-dessus du prix d'adjudication et déposer dix pour cent du prix d'achat comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant John J. Ward, notaire.

27 fev—27 mar—6 13 20 27 31

PAR W. C. H ROBINSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pour effectuer un partage entre les héritiers de tout âge.

JEUDI, 21 avril 1898, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 629 et 631 rue Commune, par W. C. Robinson, encanteur, bureau 812 rue Commune, Hennen Building, sous et en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Division D. de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date et signé le 19 mars 1898, dans l'affaire de la succession de Emille Louise Offensandt, épouse de Hans Karl Briegleb, décédé, et de Henriette Thérese Offensandt, épouse de Geo W. Albers, décédé, consolidé, No 55,560 du Dossier, je procéderai à vendre aux enchères publiques.

Cinq certains lots de terre dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No 238 borné par les rues Lesseps, Bourgogne, Dauphine et Poland, designé par les Nos 14 B, 15, 16, 17 et 18 sur un arpentage fait par Frank H. Waddell C. E., en date du 18 mars 1898, conformément auquel arpenteage lesdits lots mesurent comme suit: Lot 14 B., forme l'encoignure des rues Lesseps et Bourgogne et mesure 35 pieds 9 pouces de face sur la rue Lesseps par une profondeur et face sur la rue Bourgogne de 115 pieds, entre lignes parallèles. Lot 15 à 18 inclusivement mesurent chacun 31 pieds de face sur la rue Lesseps, par 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions — Un tiers comptant, la balance à un et deux ans à 8 pour cent par an d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité. Taxes de 1898 à être assumées par les acquéreurs. Les acquéreurs devant déposer dix pour cent au moment de l'adjudication avec l'encanteur, et payera pour les actes de vente pardevant John J. Ward, notaire.

20 mars — 20 27 — avril 3 10 14 à date.

VENTES A L'ENCAN

PAR STROUDBACK & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Josephine Bodenheimer versus Hyman Kiersky, son époux.

No 54,362—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 14 avril 1898, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu en vertu d'un ordre de l'Hon. Juge Fred. D. King, juge de la Cour Civile, Division B, signé le 11 mars 1898, dans l'affaire ci-dessus intitulée:

Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances là-dessus y appartenant, situés dans le Quatrième District de cette ville, anciennement paroisse de Jefferson, dans l'ilet borné par les rues Fulton, Harmonie, Chippewa et Pleasant, sur un plan dressé par B. Buisson, voyer de la paroisse de Jefferson, daté le 26 avril 1836, et déposé en l'étude de Félix Grima, notaire en cette ville.

Lesdits lots sont désignés par les numéros 7 et 8 et mesurant comme suit:

Le lot No 7 mesurant trente (30) pieds sept (7) pouces de face à la rue Chippewa, cent quatre (104) pieds sur la ligne le séparant du lot No 6, et cent huit (108) pieds, neuf (9) pouces sur la ligne le séparant du lot No 8, et le lot No 8 mesurant trente (30) pieds, sept (7) pouces de face à la rue Chippewa, cent huit (108) pieds et neuf (9) pouces sur la ligne le séparant du lot No 7, et cent treize (113) pieds six (6) pouces sur la ligne le séparant du lot No 9, du dit ilet, le tout en mesure anglaise.

Termes et Conditions:

Une demie ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a, en un an de crédit, représenté par le billet à recevoir de l'acquéreur garanti par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue et portant intérêt au taux de sept (7) pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur assumant les taxes de l'année 1898, et de déposer vingt (20) pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, et l'acte de vente, aux frais de l'acquéreur devant être passé pardevant Edgard M. Cahn, notaire.

13 mars — 13 20 27 — avril 3 14

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO

ANNONCE JUDICIAIRE

Désirable Cottage Double,

Nos 3215 et 3217 rue Dryades.

Succession de M. et Mme Geo J. Cook.

No 55,236 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 832 rue Commune, MARDI 19 avril 1898, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières Nos 629 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 8 mars 1898 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

Le désirable cottage double, Nos 3215 et 3217 rue Dryades, retiré de la rue, ayant 6 chambres, hangar, citernes etc., désigné comme suit. Un certain lot de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dryades, Remparts, Harmonie et Toledano, mesurant 32 pieds de face à la rue Dryades sur 120 pieds de profondeur, et d'après un devis par Ureas Lewis la mesure en largeur dudit lot est faite pour comprendre une certaine allée sur le côté vers la rue Toledano de 8 pieds de large sur 120 pieds de profondeur, laquelle a été en la possession et en usage par Geo. J. Cook et ses ancêtres comme partie et portion dudit lot pendant plusieurs années dans un voisinage très populeux, toujours habité et rapportant $16 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumant les taxes de 1898, et faisant un dépôt comptant de 10 pour cent.

Acte de vente pardevant B. Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur.

18 mars—18 27—avril 3 10 19

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE

Les Désirables et Bien Situées Résidences Cottages,

Nos 1300, 1302 et 1306 rue Camp, encoignure de la rue Thalie.

Succession de John D. Crawford.

No 54,262—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, — Encanteur — Bureau No 832 rue Commune le MARDI, 26 avril 1898, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières. Nos 629 et 631 rue Commune il sera vendu à l'enchère publique en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C pour la paroisse d'Orléans daté le 15 mars 1898, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

La désirable et continuellement productive rangée de résidences cottages, avec deux étages dans le fond, Nos 1300, 1302 et 1306 rue Camp, encoignure de la rue Thalie, ayant galeries sur la façade 6 chambres, hangars, citerne, cour dans le fond, allées, etc., décrite comme suit, à savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, et dans l'ilet borné par les rues Camp, Thalie, Melpomène et Magasins et formant l'encoignure des rues Camp et Melpomène, et mesurant 52 pieds 5 pouces de face à la rue Camp, sur 76 pieds de profondeur entre lignes parallèles et de face à la rue Thalie, lequel lot de terre fait partie de deux autres lots de terre mesurant 26' 2" 6''' de face à la rue Camp sur 127' 10" 5''' de profondeur entre lignes parallèles et de face à la rue Thalie, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droit, voies, privilèges etc. là dessus y appartenant

2° Un certain morceau ou portion de terre situé dans le même ilet que la propriété premièrement décrite, mesurant 2 pieds 4 pouces de face à la rue Thalie sur une profondeur de 52 pieds 5 pouces entre lignes parallèles (étant la même mesure plus ou moins), ensemble avec tout les droits, voies, privilèges etc.

Bien situé comme centre des affaires, églises écoles et lignes de chars, en bon état et continuellement occupé. Rapportant annuellement $576.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, devant être garantie par des billets, avec lien de vendeur, payables en 1 ou 1 et 2 ans de temps, à 8 pour cent d'intérêt par an, de la date de la signature de l'acte de vente, assurance, les honoraires d'avocat et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1898 au-dessus du prix de l'adjudication et faire un dépôt comptant de 10 pour cent pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Jno B. Fisher, notaire, aux frais de l'acquéreur.

26 mars—26—avril 2 12 19 26

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE RESIDENCE,

No 816 Avenue Washington.

No 2,173—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

Wm McDuff vs Emma McDuff.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 832 rue Commune—MARDI, 29 mars 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 17 novembre 1897 et rendu dans l'affaire ci-dessus—

Le cottage résidence simple et désirable avec deux étages dans le fond, No 816 avenue Washington, ayant galerie de face, 8 chambres, hangar, cuve, grande cour, etc., le tout plus amplement décrit, comme suit à savoir—

1° Un certain morceau de terre, dans l'ilet No 40, aussi connu comme ilet No 94 dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Washington, Sixième, Annonciation et Laurel et mesurant 30 pieds de face à l'avenue Washington sur une profondeur de 131 pieds entre lignes parallèles

Conditions—Un tier ou plus comptant, reste à 1 et 2 ans de crédit avec billets spécialement garantis par hypothèque et privilèges et lien du vendeur portent intérêt à raison de 8 pour cent par ans et toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent comptant sur la propriété vendue pour lier la vente. Acte de vente pardevant W. K. Horn, notaire, aux frais de l'acquéreur.

27 fév—27—mars 6 13 20 27 à date.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR ET ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETES DE CHOIX DU PREMIER DISTRICT.

Encoignure des rues Thalie et Baronne.

Elégante résidence double à un étage avec mansarde.

Nos 1409 et 1411 rue Baronne, entre les rues Thalie et Melpomène.

Résidence double à deux étages.

Succession de J. M. St-Pe et son épouse.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 55,566.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau No 813 rue Commune, MERCREDI, le 20 avril 1898, à midi, il sera vendu aux enchères publiques, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 717 rue Commune, entre les rues Carondelet et St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 28 février 1898, pour le compte de ladite succession la suivante décrite propriété à savoir—

1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges là dessus y appartenant ou de quelque manière en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Baronne (autrefois Bachus) Thalie Erato et Carondelet, désigné par le numéro un, sur un plan dressé par Buisson, le dit lot forme l'encoignure des rues Thalie et Baronne et mesurant en mesure anglaise 31 pieds 11 pouces et un demi de face à la rue Baronne, sur 127 pieds 10 pouces et une demie en profondeur et façade à la rue Thalie.

Les améliorations consistent en une résidence double en bois à un étage avec mansarde ayant quelques six ou sept chambres, une bâtisse en bois à deux étages dans le fond avec quatre chambres, petite batisse dans le fond avec une chambre, citerne, latrine, hangar, etc. étant la même propriété acquise par le défunt Jean Marie St Pé, par achat des héritiers de John M. Brode d'après acte passé pardevant John T. Ward, notaire en cette ville.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Melpomene, Dryades et Thalie, désigné par le No 6, sur un plan de L. H. Pilié, et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Baronne sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur. Les améliorations consistent en une résidence double en bois à deux étages, retirée de la rue, ayant quelques huit chambres une bâtisse dans le fond à deux étages, avec quatre chambres, citerne, latrines, hangar, etc., etc., connue par les numéros municipaux 1409 et 1411 rue Baronne, acquis par ledit défunt Jean Marie St Pé, par achat de la succession de Wm Bragg, par acte passé pardevant C. T. Soniat, notaire le 8 avril 1880.

Termes et Conditions.—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, et la balance s'il y en a à un crédit de un et deux ans en billets des acquéreurs garantis par hypothèque avec lien et privilège des vendeurs, sur la dite propriété, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité quant au transfer des polices d'assurance au porteur des billets hypothécaires et au paiement des honoraires d'avocats en cas de procès, etc., etc. Les acquéreurs devront déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix d'adjudication comme garantie pour lier la vente et assumer le paiement des taxes de 1898 en plus et au-delà du prix d'adjudication.

Actes de vente pardevant John R. Legier, notaire, aux frais des acquéreurs.

20 mars 20 27—avril 3 10 17 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

In re New Orleans Real Estate Company Limited.

No 51 994—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear Encanteur—Bureaux No 813 rue Commune. MERCREDI, le 30 mars 1898, à midi, il sera vendu à l'enchère publique **à la Bourse de propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, No 717 rue Commune entre les rues Carondelet et St Charles.** En vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 25 février 1898, dans l'affaire ci-dessus intitulée la suivante décrite propriété, à savoir—

Quatre certains lots de terre avec les dépendances qui s'y trouvent situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gayoso, Dupré, Ursulines, Live Oak et St. John, ledit ilet étant désigné par le No 383; les dits quatre lots de terre sont désignés par les Nos quatre cinq, six et sept, sur un plan ou devis annexé à un acte pardevant Théodule Buisson, notaire, à la date du 26 juillet 1894 et mesurant d'après le dit plan comme suit à savoir—

Le lot No Quatre mesurant trente-cinq pieds 5 pouces de face sur la rue Ursulines, cent trente six pieds, 7 pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 3; cent dix-neuf pieds 11 pouces et une ligne sur la ligne le divisant du lot N° 5 et trente quatre pieds en largeur dans le fond Le lot N° 5 a trente neuf pieds 5 pouces et 3 lignes de face sur la rue Ursulines, cent dix-neuf pieds 11 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne du lot N° 4, cent un pieds 5 pouces et 6 lignes sur la ligne du lot N° 6 et trente quatre pieds 10 pouces de largeur dans le fond.

Les lots Nos six et sept ont chacun trente et un pieds deux pouces et une ligne de face sur la rue Ursulines, trente pieds de largeur dans le fond sur les profondeurs suivantes, à savoir:

Le lot No six, cent soixante et un pieds cinq pouces et six lignes sur la ligne vers la rue Dupré, et cent quarante-six pieds cinq pouces et trois lignes sur la ligne vers la rue Gayoso le séparant du lot No sept. Le lot No sept, cent quarante-six pieds cinq pouces et trois lignes sur la ligne le séparant du lot No six, et cent trente et un pieds, neuf pouces sur la ligne du lot No huit.

Termes et conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Jules F. Meunier, aux frais de l'acquéreur.

27 février—27—mars 6 13 20 27 30

PAR BAYNE & ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E No 53,920.

A. P. AGNELLY vs SES CREANCIERS.

Mardi, 5 avril 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 631 rue Commune.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Hon George H. Théard, juge de la sus-mentionnée Cour, en date et signé le 23 décembre 1897 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, nous procéderons à la vente aux enchères publiques à l'heure et à l'endroit indiqués, les propriétés suivantes—

Trois certains lots de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 1532, borné par les rues White, Lapeyrouse, Onzaga et Dupré Lesquels dits lots sont désignés par les Nos 1, 2 et sur un plan fait par L. J. F. Fremaux, ingénieur civil, le 21 novembre 1892 et déposé dans le bureau de J. Davigneaud, notaire en cette ville; et les dits lots mesurent conformément au dit plan comme suit: Lot No 1 mesure 30 pieds et 1 ligne de face à la rue Lapeyrouse, la même largeur dans le fond et sur la ligne au lot No 26 par une profondeur de 112 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Dupré et forme l'encoignure des rues Dupré et Lapeyrouse. Lots No 2 et 3 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Lapeyrouse par 112 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles

Sept lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Parish, les rues Bruxelles, Duels et Industrie, désignés comme lots Nos 20 à 26 dans l'ilet No 1516; les dits lots mesurant 198 pieds 8 pouces de face à la rue Bruxelles par 193 pieds de profondeur.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant payer l'acte de vente pardevant L. C. Quintéro notaire et déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication avec l'encanteur.

Plans à la Bourse

BAYNE & ONORATO, Propriétés foncières, Hypothèques, placement. 844 rue Commune.

6 mars—6 15 21 29 av—3 5

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriétés de Choix et avantageusement situées dans les Second et Troisième District.

No 918 et 920, RUE VILLERE, ENTRE LES RUES DUMAINE ET ST-PHILIPPE.

Grande maison double, très élégante à deux étages situé sur le parcours des chars CANAL et VILLERE, et à moins d'un demi ilet des chars de la rue DUMAINE environnée de toutes les commodités. Louée $20 chaque côté ou $480 par an pour les deux côtés.

NO 1527 RUE DES URSULINES, ENTRE LES RUES VILLERE ET ROBERTSON

Jolie résidence à deux étages. Louée $16 par mois. Près de la ligne de chars CANAL et CLAIBORNE et la ligne des chars de la rue DUMAINE passant devant. A proximité des Eglises, marchés, écoles et autres commodités.

NOS 1824 ET 1826 RUE DAUPHINE ENTRE LES RUES ESPLANADE ET KERLEREC.

Les lignes de chars REMPARTS DAUPHINE ET ESPLANADE passent en face et à une faible distance. Toutes les commodités à proximité. Joli Cottage à deux étages et mansardes. Un des côtés est occupé par le vendeur: L'autre côté est loué $15 par mois.

No 1806 RUE DES REMPARTS, ENTRE LES RUES ST ANTOINE ET BOURBON.

Un demi cottage Loué $10 par mois, chars de la rue REMPARTS et DAUPHINE passent devant. Près de toutes les commodités.

No 1830, RUE ANNETTE, ENTRE URQUHART ET MARAIS.

Près du marché St Bernard, des chars, écoles, églises etc. Un cottage en bois a un étage. Loué $14 par mois.

No 1121, RUE KERLEREC, ENTRE LES RUES REMPARTS ET ST CLAUDE.

Un cottage a un étage et mansarde. Loué $15 par mois.

Succession de Mlle Mélanie Boé.

No 55,347—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, Encanteur — Bureaux No 813 rue Commune MERCREDI 13 avril 1898, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, No 717 rue Commune entre St. Charles et Carondelet, en vertu de et conformément à un ordre l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 mars 1898 pour le compte de la susdite succession les propriétés décrites ci-dessous à savoir—

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Deuxième District de cette ville, sur la rue Ursulines, entre les rues Villeré et Robertson, dans l'ilet borné par lesdites rues et le Chemin du Bayou, mesurant en mesure américaine 26 pieds 5 pouces de face à la rue Ursulines sur 92 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une belle résidence à deux étages, ayant 2 chambres, vestibule et galerie au rez-de-chaussée, 2 chambres, cabinet et galerie de côté à l'étage supérieur, batisse au fond ayant 3 chambres et galerie lieux d'aisance, citerne, etc. Connu par le No municipal 1527 rue Ursulines.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent en quelque sorte situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Villeré, Dumaine, St-Philippe et Marais, mesurant en mesure française, 34 pieds 4 pouces et demi à la rue Villeré sur 120 pieds de profondeur et 34 pieds de largeur dans le fond, désigné par le lot No 3 de l'ilet No 53 sur un certain plan fait par Voilquin, ingénieur, le 27 décembre 1836, déposé sous le No 1 dans le livre de Plans dans l'étude de Hugues Pedesclaux, ancien notaire en cette ville.

Les améliorations consistent en une élégante maison double à deux étages, ayant galeries devant à chaque étage, 3 chambres, cuisine et office chaque côté. Water Works, citerne, hangar, lieux d'aisance à chaque étage, etc—connu par les numéros municipaux 918 et 920 rue Villeré.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet No 157, borné par les rues Dauphine, Kerlerec, Bourbon et Esplanade et désigné par la lettre A sur un plan fait par Arthur de Armas, député voyer de ville, le 26 août 1884 lequel lot de terre mesure conformément au devis 43 pieds 2 pouces de face à la rue Dauphine par une première profondeur de 58 pieds 7 pouces 4 lignes sur son côté le plus rapproché de la rue Bourbon ensuite 1 pieds 9 pouces et 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue Dauphine et allant vers la rue Bourbon, ensuite 57 pieds 4 lignes sur une seconde ligne de profondeur parallèle à la rue Bourbon. Ensuite 47 pieds 11 pouces et 4 lignes de largeur sur la ligne du fond et 95 pieds 11 pouces sur la ligne de profondeur le séparant de la propriété de C. Soniat ou représentants; le dit lot commençant à une distance de 52 pieds 9 pouces de l'angle d'intersection des rues Bourbon et Dauphine.

Les améliorations consistent en un joli cottage double à deux étages et mansarde, ayant 4 chambres, galerie et cabinet de chaque côté, cuisines à deux étages avec 4 chambres de chaque côté, citerne, lieux, hydran, chambre à bain, etc. de chaque côté, connu par les Nos 1824 et 1826 rue Dauphine

4° Un certain lot de terre situé dans le faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Bourbon, Bourgogne et St Antoine mesurant en mesure française 15 pieds de face sur la rue des Remparts par 127 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Constance Alexis ou ses représentants et de l'autre côté par la propriété de M. Carrière ou ses représentants, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes, et avantages qui y appartiennent, en quelque sorte.

Les améliorations consistent en une moitié d'une maison double à un étage, contenant 3 chambres, cuisine à deux chambres, cabinets, etc., étant la moitié le plus près de la rue Bourbon, connu par le No municipal 1806 rue N. Remparts. Loué $10 par mois.

5° Un certain lot de terre, situé dans le faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 44, compris dans les rues Annette, Urquhart, St-Bernard et Marais, mesurant, en mesure américaine, 30 pieds de face à la rue Annette sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, le tout conformément à un plan dressé par C. Giroux, le 5 avril 1853 et déposé en l'étude de A. E. Bienvenu, autrefois un notaire en cette ville, comme plan No 15, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies privilèges, servitudes et avantages là-dessus y appartenant ou de quelque manière en dépendant.

Les améliorations consistent d'un cottage à un étage contenant 2 chambres et 1 cabinet, cuisine avec 4 chambres, citerne, latrine, etc., connu par le No municipal 1830 rue Annette, loyer, $14 par mois.

6° Un certain lot de terre situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Kerlerec, St Claude, Columbus et Remparts mesurant, en mesure américaine, 30 pieds de face à la rue Kerlerec sur 77 pieds 3 pouces de profondeur plus ou moins sur le côté de la rue St Claude et 72 pieds 6 pouces de profondeur sur le côté de la rue Remparts, et 30 pieds 3 pouces plus ou moins sur la ligne du fond, d'après un devis fait par Pilié et Depouilly, le 15 juin 1865, annexé à un acte passé le 21 juin 1865, pardevant A. Boudousquié, alors notaire en cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Les améliorations consistent en un cottage à un étage avec mansarde, contenant 4 chambres et un cabinet, cuisine avec 2 chambres, citerne, hydrant, lieux d'aisance etc; connu par le No municipal 1121 rue Kerlerec Loué $15 par mois.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a, en un crédit de un an, ou un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, en ses billets à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an, du jour de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spécial, et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité "de non alienando", 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès assurance et transfer de la police au porteur des billets et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus le montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles dans l'année 1898. Les acquéreurs devant faire un dépôt de dix pour cent de leur enchère avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais des acquéreurs.

13 mars — 13 20 27 — avril 3 10 13